



VP

DECISION N°018

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / MJC-CENTRE SOCIAL MOSAIQUE « ATELIERS DIVERS » JOURNEE AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 6 JUIN 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la MJC- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE d'organiser des ateliers durant la journée de l'Avant-Garde en fête le samedi 6 juin 2026.

Le Maire,

DECIDE

- De signer une convention avec la MJC-CENTRE SOCIAL MOSAIQUE représentée par Monsieur CHARTIER Alain président dont le siège se situe 99 rue des Jardins Fleuris à POMPEY pour l'organisation de plusieurs ateliers le samedi 6 juin 2026
- Les ateliers sont prévus de 10 h 00 à 18 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 29 avril 2026

Le Maire,

Laurent TROGRILIC



Publié notifié le 6.5.26
Transmis à la Préfecture le 6.5.26